



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 75956

Texte de la question

Alertée par des orthophonistes de sa circonscription de Haute-Savoie, Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dégradation de l'offre de soins orthophoniques dans les hôpitaux. Les professionnels concernés dénoncent, en effet, le décalage existant entre le niveau statutaire et salarial (bac +2) et les compétences (bac +5) avec comme corollaire la désaffection des postes d'orthophonistes hospitaliers. Aussi, afin que l'inégalité d'accès aux soins orthophonistes qui est déjà une réalité pour les patients ne s'aggrave pas davantage - et touche les patients aux pathologies lourdes (AVC, cancer, autisme) -, elle lui demande de prendre en considération leur souhait de voir enfin ouvertes des négociations avec les représentants de la profession.

Texte de la réponse

Actuellement classés dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B, les orthophonistes doivent intégrer la catégorie A, conformément aux engagements pris par le protocole d'accord du 2 février 2010, dit protocole LMD. L'attractivité de la profession en milieu hospitalier est une problématique majeure et le gouvernement est soucieux d'améliorer cette attractivité. Il a diligenté une enquête approfondie auprès des établissements hospitaliers sur la situation des orthophonistes. Ses résultats doivent servir de base à un travail de concertation engagé avec les représentants de la profession et portant notamment sur le lien ville/hôpital. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu une disposition dans le projet de modernisation de notre système de santé intégrant une nouvelle définition des missions des orthophonistes. Celle-ci a été arrêtée consensuellement avec les représentants de la profession. Concernant l'aspect statutaire, celui-ci sera traité dans le cadre du chantier « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » initié par la ministre chargée de la fonction publique, en cohérence avec l'ensemble des évolutions statutaires envisagées pour les corps de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75956

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1844

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7887